



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, Dialogue social
Dialogue social, Relations industrielles

COMITE DE
DIALOGUE SECTORIEL
CHEMINS DE FER

Programme de travail 2011-2012

Adaptabilité et interopérabilité

- **Suivi de l'accord CER/ETF sur la licence européenne (maintenant "attestation complémentaire")**
- **Suivi, évaluation et révision de l'accord ETF/CER sur certains aspects des conditions d'utilisation des travailleurs mobiles effectuant des services d'interopérabilité transfrontalière**
 - * Suivi de et support à l'étude sur la mise en œuvre de la Directive 2005/47/CE¹ (VT/2010/031)
 - * Révision des dispositions de l'accord (clause 12)
- **ERTMS "test tracks" et l'impact du système sur les employés**
 - * Projet paritaire comme suivi du projet de l'ETF mis en œuvre en 2009-2010
- **Spécifications techniques d'interopérabilité (STI)**
 - * Consultation des partenaires sociaux sur les projets de STI selon la Directive 2008/57/CE relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté² et échange parmi les partenaires sociaux : selon les travaux de l'Agence ferroviaire européenne et l'agenda de la DG Mobilité et Transports
- **Risques psychosociaux**
 - * A développer plus profondément d'ici mars 2012

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005L0047:FR:NOT>

² <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32008L0057:FR:NOT>

- **Meilleure représentation et intégration des femmes dans le secteur des chemins de fer**

- * Suivi annuel du progrès des recommandations conjointes du 12 juin 2007 par voie de questionnaire

- * Projet paritaire (géré par ETF) sur le suivi des recommandations (mise en œuvre - évaluation - examen), y compris l'organisation d'une conférence finale

- **Insécurité et sentiment d'insécurité dans le transport public local**

- * Suivi des recommandations du 13 novembre 2003 signées par UITP, IRU et ETF et supportées par CEEP et CER

- **Employabilité et changements démographiques**

- * Suivi des recommandations conjointes sur le concept de l'employabilité du 4 octobre 2007

- * Suivi du projet paritaire sur l'employabilité à l'heure des changements démographiques (guide de bonnes pratiques 2010)

Bruxelles, le 6 juillet 2011